

Deuxième séance

Mardi 5 juin 2001, 15 h 15

Présidence de M^{me} A. Sto. Tomas

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA CONFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2000-01

Original anglais: La PRÉSIDENTE — La deuxième séance de la Conférence internationale du Travail est ouverte. Je donne la parole à M. Amorim, Président du Conseil d'administration, pour présenter son rapport pour l'année 2000-01, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 1.

Original anglais: M. AMORIM (*Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*) — En premier lieu, qu'il me soit permis de féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à ce poste important. J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les travaux du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée qui est reproduit dans le *Compte rendu provisoire* n° 1. Ce rapport évoque les principaux faits qui ont marqué cette année les travaux du Conseil et ne traite pas de façon détaillée des questions dont la Conférence est saisie par ailleurs.

Le Conseil d'administration a examiné les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, dénommée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà», également appelée «Copenhague+5». Il a pris note avec satisfaction du document final. Par suite de la participation très substantielle de l'OIT et de ses mandants tripartites aux travaux préparatoires et lors de la session extraordinaire elle-même, le document comprenait une déclaration politique soulignant la nécessité de placer l'être humain au centre du développement de sociétés plus équitables et plus justes sur le plan social. Les vues et objectifs de l'OIT sont appuyés avec force dans le document qui a clairement reconnu le rôle actuel et futur de l'OIT dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague.

Répondant à l'appel lancé lors de la session extraordinaire sur une approche intégrée du développement social, le Conseil d'administration a arrêté quatre axes qui se renforcent mutuellement: 1) organiser un Forum global sur l'emploi en novembre 2001, 2) mettre au point une stratégie internationale cohérente et concertée en la matière, 3) mener des activités intersectorielles intégrées visant à mettre en œuvre le travail décent au niveau national, et 4) contribuer à réduire la pauvreté par la mise en œuvre du programme concernant le *travail décent*.

Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration a également examiné la question de la lutte contre la pauvreté et du travail décent à l'heure de la mondialisation. Il a convenu de la nécessité de développer l'approche

fondée sur le concept du travail décent de façon que l'OIT contribue plus efficacement aux efforts que la communauté internationale déploie pour réaliser les objectifs de développement fixés. En novembre 2000, le groupe de travail a également examiné la question des libertés et droits fondamentaux dans le contexte de la mondialisation de l'économie. Il a été largement admis que le respect des principes de la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit de négociation collective et les institutions qui leur sont liées ne nuisent pas à l'efficacité économique. Il ressort que le dialogue social joue un rôle important pour favoriser le consensus sur des politiques allant dans le sens de l'équité et de l'efficacité.

En examinant un document sur les relations de l'OIT avec les institutions financières internationales, le Conseil d'administration a observé la complémentarité qui s'instaure petit à petit entre leurs objectifs et ceux de l'OIT. Il a noté que l'objectif de l'OIT était d'insérer ses activités en faveur du *travail décent* dans une politique économique et sociale globale eu égard au processus de développement multilatéral. De leur côté, les institutions de Bretton Woods ont accordé un rang plus élevé de priorité à une répartition plus équitable des bienfaits de la mondialisation.

Le Conseil d'administration a continué de contrôler le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En novembre 2000, il a approuvé les priorités et plans d'action pour la coopération technique qui ont trait à la Déclaration. Le premier de ces exercices a été centré sur la liberté d'association et la négociation collective.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur plusieurs observations formulées par les experts-conseillers de l'OIT et a appelé les gouvernements à utiliser le processus de soumission des rapports pour promouvoir le dialogue social.

Le Conseil d'administration a approuvé une proposition du Bureau tendant à adopter une approche normative intégrée qui sera appliquée pour la première fois dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il a en outre demandé au Bureau de préparer d'ici novembre 2001 des propositions sur les modifications possibles des modalités de soumission des rapports. Il entendait également poursuivre l'examen des avantages que présente la détermination de groupes ou «familles» d'instruments.

Le Conseil a noté avec satisfaction que, depuis son lancement en mai 1995, la campagne de ratification des conventions fondamentales de l'OIT avait donné lieu à 287 nouvelles ratifications, y compris 129 ratifications d'instruments relatifs au travail des enfants.

Beaucoup d'intérêt a été suscité par le rapport intérimaire du Représentant spécial du Directeur général pour la coopération avec la Colombie dont le mandat était d'examiner la plainte concernant la non-application par la Colombie de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Le Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction au sujet de l'ouverture d'une antenne de l'OIT à Bogota en novembre 2000. Il a suivi de très près les événements en Colombie et a maintenu cette question à son ordre du jour.

Conformément à la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session, le Conseil d'administration a examiné si le gouvernement du Myanmar avait appliqué l'une ou plusieurs des mesures pour assurer le respect des recommandations de la commission d'enquête. Lors de l'examen de cette question, le Conseil d'administration disposait du rapport de la mission de coopération technique de l'OIT qui s'est rendue au Myanmar du 20 au 26 octobre 2000 et des documents ultérieurement communiqués par le gouvernement. Tout en prenant note des informations fournies au sujet de diverses mesures, le Conseil d'administration a considéré que les conditions énoncées au paragraphe 2 de la résolution de la Conférence n'avaient pas été remplies. Les mesures prévues au paragraphe 1 de la résolution sont donc entrées en vigueur le 30 novembre 2000. Le Directeur général les a portées à l'attention des mandants de l'Organisation, des organisations internationales et du Secrétaire général des Nations Unies, et il a été proposé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la session de juillet 2001 de l'ECOSOC.

Le Conseil d'administration a noté d'autre part que le Directeur général devrait poursuivre la coopération avec le gouvernement du Myanmar pour promouvoir la pleine application des recommandations de la commission d'enquête. Les résultats d'une récente visite dans le pays seront présentés à la Conférence par le Bureau.

Dans le cadre de sa Commission de l'emploi et de la politique sociale, le Conseil d'administration a examiné la dernière livraison du *Rapport sur le travail dans le monde* du BIT, ainsi que le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001*, du point de vue de leurs répercussions sur la politique et les activités de l'OIT. Il a également approuvé les activités de suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix, appelées Beijing+5. Ces activités prévoient la prise en compte des aspects relatifs à l'égalité entre les sexes par la mise en œuvre de la notion de travail décent dans le contexte des quatre domaines stratégiques. Consciente de ce que le VIH/SIDA constitue une menace importante pour le monde du travail, la commission a conclu qu'il était essentiel que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs unissent leurs efforts pour lutter contre la propagation de la maladie et que l'éducation était la clé de la prévention.

Le Conseil d'administration a été aussi informé que, conformément à la résolution de la Conférence concernant le VIH/SIDA et le monde du travail, l'OIT avait établi un programme sur le VIH/SIDA dans le monde du travail et avait décidé de tenir en mai 2001 une réunion d'experts pour

adopter un recueil de directives pratiques en la matière.

En novembre 2000, le Conseil d'administration a adopté des amendements au texte et aux annexes de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), afin qu'ils reflètent pleinement la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions et recommandations pertinentes, y compris un nouveau paragraphe sur l'âge minimum et l'abolition effective du travail des enfants. En mars 2001, il a examiné les résultats de la septième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, qui couvre les événements survenus entre 1996 et 1999; il a aussi approuvé la convocation d'un forum tripartite en 2002 sur la promotion de la Déclaration sur les EMN.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport de la 29^e session de la Commission paritaire maritime qui s'était tenue à Genève du 22 au 26 janvier 2001 et a recommandé que les instruments maritimes en vigueur soient rassemblés afin de constituer un instrument-cadre unique sur les normes du travail maritime. A cette fin, il a créé un groupe de travail qui tiendra trois réunions à la fin de 2001 et en 2002-03. En outre, il a approuvé les recommandations de sa Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes relatives aux réunions sectorielles pour 2002-03, ainsi que la composition et l'objectif de cinq réunions sectorielles devant se tenir en 2002. Le Conseil d'administration a également adopté le rapport et les conclusions de la sixième Réunion régionale européenne.

Le Conseil d'administration a examiné les propositions de programme et de budget pour la période biennale 2002-03 et a formulé des recommandations qui apparaissent au point XII de mon rapport à la Conférence.

En mars 2001, le Conseil d'administration a décidé que, outre les questions inscrites d'office, l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence comporterait les points suivants: i) mise en valeur des ressources humaines et formation, révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975 (action normative, première discussion); ii) relations de travail (champ d'application) (discussion générale); iii) activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail: étude approfondie en vue de l'adoption d'un plan d'action (discussion générale).

En particulier, je souhaite souligner que c'est pour mon pays un grand honneur que d'assumer pour la troisième fois la présidence du Conseil d'administration. Le Brésil est prêt à poursuivre sa collaboration intense avec l'OIT en vue de la réalisation de ses objectifs, à savoir l'amélioration des normes du travail et le développement de la protection sociale. A titre personnel, permettez-moi d'exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'a été donnée de participer aux tâches importantes accomplies par notre Organisation.

Avant de conclure, je souhaite exprimer mes remerciements sincères à mes deux collègues du bureau, Lord William Brett, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, et M. Rolf Thüsing, Vice-président employeur pour la coopération et l'amitié dont ils ont fait preuve au cours de la dernière année. Leur précieux concours a grandement facilité la réalisation des nombreuses tâches du Conseil d'administration. Je souhaite également remercier

le Directeur général, mon excellent ami Juan Somavia, et ses collaborateurs compétents pour leur soutien et leur assistance sans faille.

RAPPORT DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Nous allons maintenant aborder le point suivant de notre ordre du jour. Il s'agit du rapport du bureau de la Conférence.

Etant donné que la plénière ne se réunira plus avant le 11 juin, les tâches quotidiennes concernant l'organisation de la Conférence seront assumées par les membres du bureau de la Conférence si la Conférence souhaite leur conférer les pouvoirs nécessaires à cet effet. C'est la raison pour laquelle nous proposons de confier aux membres du bureau de la Conférence les pouvoirs nécessaires jusqu'à la prochaine séance plénière. Y a-t-il des objections à cela?

Je n'en vois pas. En conséquence, je soumetts à votre approbation la délégation d'autorité que la Grefière de la Conférence va nous lire.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — 1. La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue par le présent acte à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions ou d'exercer toutes fonctions qui relèvent de la compétence de la Conférence et concernent toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de cette question.

2. Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoir seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* de la Conférence.

3. La présente délégation de pouvoir prendra effet le mercredi 6 juin à 10 heures et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières, à savoir le 11 juin.

Original anglais: La PRÉSIDENTE — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ce rapport est adopté.

(Le rapport est adopté.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE (suite)

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Le point suivant concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence conformément aux propositions qui vous ont été présentées à l'unanimité par les membres du bureau de la Conférence ce matin.

Conformément à l'article 76 du Règlement de la Conférence, la Conférence est appelée à adopter les propositions suivantes:

- a) fixer à cinq minutes le temps de parole en plénière concernant le rapport du Directeur général et suspendre à cet effet l'article 14, paragraphe 6, du Règlement;
- b) déléguer à la Commission de proposition, en l'autorisant à déléguer à son tour à son bureau, le pouvoir d'approuver les changements dans la

composition des commissions qui ne prêtent pas à controverse et les demandes ne prêtant pas à controverse présentées par des organisations internationales non gouvernementales souhaitant être représentées dans les commissions, et suspendre à cet effet l'article 4, paragraphe 2, l'article 9 a) et l'article 56, paragraphe 9; et

- c) autorise le collège gouvernemental à procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration par des moyens électroniques, et suspendre à cette fin l'article 52, paragraphes 2 et 3, du Règlement de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Ces propositions sont adoptées.)

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION ET ADOPTION

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Le quatrième point de notre ordre du jour concerne le premier rapport de la Commission de proposition, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 3-1. Je donne la parole à M^{me} Richards, présidente de la Commission de proposition, qui va nous présenter son rapport.

Original anglais: M^{me} RICHARDS (*déleguée gouvernementale, Trinité-et-Tobago; présidente de la Commission de proposition*) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à la présidence de la Conférence. Je félicite également les Vice-présidents qui viennent d'être élus.

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le premier rapport de la Commission de proposition, que vous trouverez dans le *Compte rendu provisoire* n° 3-1. Veuillez noter que ce rapport n'est pas complet. Un supplément sera publié demain, dans lequel vous trouverez la liste complète des membres des commissions.

Pour ce qui est du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, la Commission de proposition a fixé la date d'ouverture de la discussion lundi 11 juin, à 10 heures du matin. Elle a également décidé que la liste des orateurs serait close le mercredi 13 juin à 18 heures dans les conditions habituelles.

La Commission de proposition a approuvé les recommandations du Conseil d'administration concernant la discussion du Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle recommande que ce rapport soit traité indépendamment du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général lors de deux séances plénières qui seront entièrement consacrées à cette discussion et qui se tiendront le vendredi 15 juin.

La commission a approuvé un plan de travail général pour les commissions de la Conférence, qui n'a aucun caractère contraignant, mais qui permettra aux commissions d'organiser leur travail de façon à tenir compte dans toute la mesure possible des nécessités et des possibilités globales de la Conférence. Veuillez noter que ce plan de travail constitue l'annexe III du rapport de la commission. J'appelle l'attention des membres de la Conférence sur les propositions figurant dans ce rapport, au sujet du quorum, de la ponctualité et des négociations au sein des commissions,

propositions qui visent toutes à assurer la bonne marche des travaux de la Conférence.

Pour ce qui est de la participation aux commissions de la Conférence des Membres ayant perdu le droit de vote, la Commission de proposition recommande à la Conférence de maintenir la pratique de ces dernières années selon laquelle les membres gouvernementaux s'abstiennent de prétendre à la qualité de membres titulaires des commissions s'ils ne sont pas, à ce moment-là, habilités à voter. La Commission de proposition recommande également à la Conférence que si, pour une raison quelconque, cette pratique n'était pas entièrement respectée, le calcul des coefficients de pondération pour les votes dans les commissions soit effectué sur la base du nombre de membres gouvernementaux titulaires habilités à voter. Le système de vote électronique tient compte de cette pratique.

La commission recommande par ailleurs que diverses organisations internationales non gouvernementales soient invitées à se faire représenter dans certaines des commissions.

Sur la base des propositions faites par le Directeur général à l'invitation du Conseil d'administration, la Commission de proposition a décidé de consacrer une séance spéciale de la Conférence à l'examen de l'annexe au rapport du Directeur général qui traite de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Elle a pris cette décision étant entendu que, lors de cette séance, les orateurs devraient limiter leurs observations à cette annexe et que, réciproquement, cette question ne serait plus abordée dans le cadre de la discussion des autres parties du rapport. Elle a décidé que la séance spéciale se tiendrait le jeudi 14 juin après-midi et que la liste des orateurs pour cette séance spéciale serait close le mardi 12 juin à 18 heures.

La Commission de proposition a aussi fait des propositions concernant la composition de la Commission de vérification des pouvoirs et du comité de rédaction de la Conférence.

Au cours de sa première séance ce matin, la Conférence était saisie d'une recommandation de son bureau visant à ce que le Règlement de la Conférence soit suspendu afin de déléguer à la Commission de proposition le pouvoir d'approuver les changements dans la composition des commissions qui ne prêtent pas à controverse, ainsi que les demandes ne prêtant pas à controverse présentées par des organisations internationales non gouvernementales qui souhaitent se faire représenter dans les commissions de la Conférence; la recommandation tendait également à autoriser la Commission de proposition à déléguer ces fonctions à son bureau.

Sous réserve de l'adoption par la Conférence de cette recommandation au cours de la présente séance, la Commission de proposition a délégué à son bureau le pouvoir d'approuver les changements dans la composition des commissions ne prêtant pas à controverse ainsi que les demandes ne prêtant pas à controverse présentées par des organisations internationales non gouvernementales souhaitant être représentées dans les commissions de la Conférence.

Voilà le premier rapport de la Commission de proposition que je soumetts à la Conférence pour adoption.

Original anglais: La PRÉSIDENTE — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le rapport de la Commission de proposition est adopté.

(Le rapport est adopté.)

DISCUSSION PRÉLIMINAIRE DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-03

Original anglais: La PRÉSIDENTE — Le point suivant à l'ordre du jour de cet après-midi est la discussion préliminaire du projet de programme et de budget pour 2002-03.

Original anglais: Lord BRETT (*président du groupe des travailleurs, Royaume-Uni*) — Tout d'abord, je tiens à féliciter la Présidente de la Conférence de son élection. Je le fais au nom des 174 délégués travailleurs. Si certains de ceux-ci omettent ensuite de la féliciter, ce sera uniquement par souci d'utiliser au mieux les cinq minutes qui leur sont imparties en séance plénière.

Je souhaite parler du programme et budget, appuyer les recommandations, parler d'intégrité, de bonne gouvernance, d'efficacité. Voici le rapport du Conseil d'administration: un document imposant qui pèse plus d'un kilo et dont je ne peux que recommander la lecture à ceux qui n'ont pas participé aux longs débats du Conseil d'administration sur le programme et le budget. Ce document reflète les points de vue des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, leurs réserves, leur enthousiasme pour les activités concernant le VIH/SIDA, la Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail, l'assistance technique aux pays en développement. Nous sommes partis d'un document qui, lui-même, avait pour principe de départ l'efficacité. Le Directeur général, dans sa budgétisation stratégique, a pris en compte beaucoup des préoccupations des pays développés pour faire en sorte que l'argent disponible soit utilisé au mieux. Le document rend compte des résultats et des points de vue de tous les intéressés.

Premier critère: le budget est-il d'un bon rapport coût-efficacité? Je n'irai pas jusqu'à dire que le groupe des travailleurs est enthousiaste concernant les résultats obtenus. La proposition d'une croissance zéro ne nous enthousiasme pas. Presque dix ans de croissance zéro ne peuvent que nuire à une organisation à laquelle on demande de plus en plus. Nous avons trouvé un certain soutien chez certains employeurs, chez certains gouvernements, mais, finalement, la conclusion a été qu'il fallait maintenir de façon serrée les rênes de la croissance du budget. Le Directeur général a, à juste titre, reconnu que l'absorption d'environ 7 millions de dollars d'augmentation de coûts serait extrêmement pernicieuse et il a proposé que ce soit la seule exception.

Venons-en maintenant à l'intégrité du processus. Les débats du Conseil d'administration ont été très importants; ils ont permis aux employeurs, aux travailleurs et aux gouvernements représentés au Conseil de mettre à l'épreuve les points de vue de chacun afin d'arriver à un compromis acceptable pour tous. Le Directeur général a joué son rôle puisqu'il a réussi à absorber quelque 2 millions de dollars de coûts supplémentaires. La majorité des membres du Conseil était, je crois, favorable à la non-absorption de 5 millions de dollars. Ce n'était pas le point de vue des travailleurs mais nous l'avons appuyé et continuons de l'appuyer.

La deuxième partie du programme et budget est celle qui a le plus changé par rapport aux dernières années par suite de l'adoption d'un nouveau barème des contributions. Là encore, il faut se poser la ques-

tion du coût-efficacité, de l'intégrité, de la bonne gouvernance.

Il y a eu des gouvernements qui ont expliqué pourquoi ils estimaient que le Directeur général devrait absorber 5 millions de dollars de coûts et qui ont émis des réserves sur ce point. J'espère que, par souci d'intégrité et de bonne gouvernance, ils ne demanderont pas que le budget soit modifié dans ces proportions durant la session de la Commission des finances.

Des débats budgétaires ont eu lieu dans une autre organisation il y a quelques semaines et cela a posé beaucoup de difficultés aux gouvernements, mais le problème a été réglé de façon très habile. A l'OIT, nous ne pouvons pas recourir à cette solution mais nous avons eu un débat ouvert, même s'il n'a pas toujours été très facile, sur l'absorption des coûts.

J'ai constaté avec satisfaction que le barème des contributions a fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil d'administration. S'il y a eu des différends, ce n'était pas sur ce point mais sur le montant du budget.

Au moment où le débat va s'engager à la Commission des finances, je demande aux gouvernements qui ne sont pas membres du Conseil d'administration et qui pourraient être tentés, compte tenu de ce qui s'est passé dans d'autres organisations, de remettre en question le barème des contributions, de s'abstenir de le faire. L'intégrité du Conseil d'administration et la bonne gouvernance de l'Organisation dépendent de notre efficacité et de notre franchise dans les débats. A quoi servirait le Conseil d'administration, à quoi servirait de longues heures de débat, si tout pouvait être remis en cause ici, non pas en fonction de ce qui est bon ou mauvais pour l'OIT, mais en fonction de ce qui se passe dans d'autres organisations. Chaque organisation a ses spécificités et c'est particulièrement vrai de l'OIT. Elle est unique non seulement par les problèmes qu'elle rencontre, mais aussi par sa composition et par la composition de son Conseil d'administration.

J'aime à penser que les réalités qui sont véhiculées par les organisations d'employeurs et de travailleurs contribuent à la richesse des débats et à la sagesse et à la capacité de l'Organisation, ce qui est source d'efficacité, d'intégrité et de bonne gouvernance. A cette Conférence, il nous faut nous demander, sachant qu'il y a toujours des perdants et des gagnants lorsque l'on modifie le barème des contributions d'une organisation, si nous servirions la cause de l'intégrité et de la bonne gouvernance, en remettant en cause aussi tardivement les résultats de longues heures de négociation.

Je le répète donc clairement: le groupe des travailleurs acceptera en un sens, sans grand enthousiasme, ce qui est en fait une croissance zéro dans la mesure où il n'y a que la question des 5 millions de dollars et nous insisterons pour que les propositions soient acceptées telles quelles. Nous voterons également le barème de contributions adopté par la famille des Nations Unies dans son ensemble, ce qui évitera que le barème ne change d'une organisation à l'autre. Les employeurs ont défendu l'idée d'une croissance zéro alors que les travailleurs ont essayé d'obtenir le résultat inverse. Nous reconnaissons toutefois l'intégrité de leur position et de celle des gouvernements et nous demandons à la Conférence de reconnaître l'intégrité du Conseil d'administration en appuyant le programme et budget et le nouveau barème des contributions.

Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (président du groupe des employeurs, Argentine) — Au nom

du groupe des employeurs et en tant que président de ce groupe, je voudrais exposer les raisons pour lesquelles je suis très favorable à l'approbation des propositions de programme et de budget pour 2002-03, telles qu'elles ont été présentées par le Conseil d'administration.

Les collègues qui prendront la parole à ma suite pour représenter les régions apporteront sans doute des commentaires ponctuels, qui expliqueront, de façon détaillée, les raisons de ce soutien. Permettez-moi cependant de faire une observation de caractère général.

Comme l'a dit Lord Brett, il s'agit là d'un effort consenti par le Conseil d'administration. Des concessions ont été faites de part et d'autre, des observations ont été faites, qui ont été reprises très souvent par le Directeur général, entraînant des adaptations, et il ne fait aucun doute que le Bureau doit faire tous les efforts nécessaires pour réaliser les économies que l'on recherche. Dans cette optique, deux questions sont centrales. La première est la recherche d'un consensus au niveau du Conseil d'administration. La deuxième est l'efficacité de ce budget en fonction des objectifs et des moyens de l'Organisation.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un budget qui soit insuffisant, qui ne permette pas de remplir la mission que nous avons nous-mêmes confiée à l'Organisation. Ce faisant, nous nous condamnerions à l'échec. Si nous avons parfois critiqué le manque d'efficacité, nous devons par ailleurs sérieusement défendre le budget lorsqu'il a été approuvé par consensus au sein du Conseil d'administration.

Si cette institution a mis au point, dans le cadre d'un processus normatif, un mécanisme en vertu duquel le Conseil d'administration est véritablement chargé d'élaborer et de préparer ce document, de se pencher sur les points délicats, s'agissant des dépenses et de la répartition des ressources, il serait tout à fait paradoxal que les propositions de budget puissent finalement être rejetées pour d'autres raisons.

Mon point de vue n'est pas uniquement celui d'un économiste. Je voudrais faire observer que l'approbation de ces propositions de programme et de budget vise à maintenir l'équilibre entre, d'une part, les objectifs et, d'autre part, les moyens de cette Organisation. Lorsque nous entendons le Président du Conseil d'administration rappeler toutes les actions qui avaient été prévues pour cette année, il est évident que la mondialisation et l'interdépendance du monde exercent une pression de plus en plus forte sur l'OIT. Nous sommes ici pour relever ces défis.

Ainsi, ce consensus est un objectif qui a été atteint et nous espérons qu'il ne sera pas remis en question.

Ceux qui devront trancher sur cette question, qu'ils sachent que ce consensus n'est pas le résultat d'une attitude dispenseuse ou peu réfléchie, mais que l'adoption de ce budget par le Conseil d'administration répond à des critères de discernement et de réalisme. Nous convenons tout à fait que l'Organisation et le Directeur général en particulier doivent faire tous les efforts possibles en matière d'efficacité et d'économie, mais nous convenons aussi que l'Organisation internationale du Travail doit avoir un budget qui soit à la hauteur des missions qu'elle doit accomplir. Sur cette toile de fond, je propose et, au nom du groupe des employeurs, je vous demande d'approuver les propositions de programme et de budget pour 2002-03, telles qu'elles ont été présentées par le Conseil d'administration et je rappelle aux responsables

gouvernementaux qui devront trancher que ce consensus entre les travailleurs, les employeurs, le Bureau et les gouvernements représentés au Conseil d'administration n'est pas un accord précaire dont on peut remettre en question la valeur. S'il en était ainsi, on porterait atteinte à l'essence même du fonctionnement du Conseil d'administration.

Original anglais: M. PATEL (délégué des travailleurs, Afrique du Sud) — J'interviens pour appuyer le budget proposé de l'OIT tel que convenu par le Conseil d'administration de l'Organisation. Ce budget est un compromis très délicat entre différents impératifs et pressions qui s'exercent sur l'OIT pour l'amener à réaliser son mandat, à répondre aux besoins croissants des mandants, et ce à moindres frais, et à reconnaître les pressions que les Etats Membres connaissent en matière de finances publiques. L'OIT s'est vu confier un certain nombre de mandats nouveaux et spécifiques de la part des Etats Membres au cours des nombreuses années passées. Ce sont des mandats importants qui concernent le suivi de la Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail, l'amélioration de la coopération technique avec les Etats Membres, la dimension sociale de la mondialisation et la crise du VIH/SIDA. Ces mandats, qui sont d'une importance cruciale pour le monde du travail, ne peuvent pas et ne devraient pas connaître de coupe budgétaire; ces mandats ne devraient pas manquer de financement. En tant que délégué travailleur d'un pays en développement, j'interviens en tenant compte des attentes accrues des travailleurs du monde en développement face à l'OIT et, en tant que contribuable, j'interviens en étant conscient du fait que le nouveau barème des contributions des Nations Unies impose des contributions accrues à mon pays, l'Afrique du Sud. Cependant, nous notons également que, si pour quelques pays africains les contributions augmenteront, pour un nombre beaucoup plus grand de pays du continent africain, en fait, il n'y aura pas à se plaindre car ils verront leurs contributions diminuer.

Quel est l'effet de la réduction du budget de l'OIT, Madame la Présidente? Cela revient à diminuer l'assistance technique offerte aux pays en développement, à diminuer les programmes en matière de VIH/SIDA, à réduire la capacité de l'Organisation de faire un travail novateur en ce qui concerne les dimensions sociales de la mondialisation, et à affaiblir le suivi de la Déclaration. Nous ne pouvons accepter une telle chose. Un budget à croissance zéro avec les 5 millions de dollars supplémentaires, c'est vraiment le minimum dont a besoin l'Organisation pour être efficace. Le groupe des travailleurs, comme le camarade Bill Brett l'a déjà dit, prie instamment nos gouvernements en particulier d'assurer que le budget discuté par le Conseil d'administration soit effectivement approuvé. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est nécessaire pour l'OIT d'être efficace. Alors donnons-lui les ressources dont elle a besoin pour l'être.

Original anglais: M. LAWSON (délégué des employeurs, Canada) — Le Conseil des employeurs canadiens appuie le budget 2002-03 tel que proposé à la réunion du Conseil d'administration de mars et nous continuons à l'appuyer. Les employeurs — et j'interviens ici en tant qu'homme d'affaires — sont très conscients du fait que dans cet environnement concurrentiel dans lequel nous vivons chaque entreprise doit

préciser ses activités essentielles, c'est-à-dire sa raison d'être, et consacrer ses ressources financières et humaines à la réalisation des objectifs de ses activités principales. Notre expérience du secteur privé montre qu'une entreprise qui ne peut pas préciser ses activités essentielles perd vite ses repères, perd vite pied au profit de concurrents plus ciblés. Nous félicitons l'OIT d'avoir axé son action sur le travail décent et nous pensons que tous les mandants, gouvernements, employeurs, syndicats et autres appuient cette orientation. Le travail décent est au centre de son mandat. Cependant, cela oblige à cibler les projets et les programmes du travail décent, les orienter vers les endroits et les groupes qui conviennent, c'est-à-dire investir les fonds inscrits au budget de façon à réaliser les objectifs escomptés. Les employeurs canadiens appuient le budget de l'OIT étant donné qu'il s'est concentré sur son mandat essentiel, celui du travail décent, à une condition cependant: que l'OIT cible l'exécution des programmes et des projets de façon à ce que les pays donateurs soient convaincus que les fonds qu'ils ont investis sont bien utilisés. Autrement dit, ces programmes et projets doivent concerner essentiellement les pays en développement où les besoins sont les plus grands. Les pays donateurs n'appuieront, selon nous, le budget de l'OIT que s'ils sont persuadés que les programmes et les projets de travail décent sont exécutés en grande partie dans les pays en développement.

Encore une observation: la création d'emplois est au centre du mandat de l'OIT et nous n'hésitons pas à dire à l'adresse de l'Organisation: modifiez si nécessaire votre budget pour mieux exécuter les projets et programmes qui soutiennent la création d'emplois dans les pays en développement. C'est la raison pour laquelle cela est si important. Au cours de la présente Conférence, nous sommes en train de discuter du sujet de la sécurité sociale et nous savons tous qu'il n'y a pas de meilleure sécurité sociale qu'un emploi, car le fait d'avoir un emploi non seulement assure un revenu, mais développe aussi l'estime de soi et permet aux familles de sortir de la pauvreté, de vivre dans la dignité et de planifier l'avenir. Une analyse des manifestations de Seattle, lors de la réunion de l'OMC, et de Québec montre que ces manifestations ne portaient pas vraiment sur la mondialisation ou contre les gouvernements ou les entreprises, et que c'est en fait la création d'emplois dans les pays en développement qui est au cœur de ces manifestations. Donc, les employeurs appuient les propositions de budget telles que présentées au mois de mars et encouragent l'OIT à s'assurer de l'exécution des programmes et projets qui appuient le travail décent et la création d'emplois dans les pays en développement.

Original anglais: M. AHMED (délégué des travailleurs, Pakistan) — Au nom du groupe des travailleurs, notre porte-parole, Lord Brett, et M. Patel ont longuement expliqué la raison pour laquelle nous souhaitons approuver le budget qui a été adopté par le Conseil d'administration avec une augmentation des coûts.

Nous tous, représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, avons passé beaucoup de temps, presque trois semaines à Genève, pour faire en sorte que cette Organisation internationale soit pertinente au XXI^e siècle, qu'elle puisse faire face aux défis et aux problèmes du travail qui se pré-

sentent, et pour doter cette Organisation des ressources nécessaires.

Je viens de l'Asie, le plus grand des continents, qui connaît un très vaste développement. Pratiquement les deux tiers des gens y vivent cependant dans la pauvreté. Cette Organisation doit donc se montrer à la hauteur de leurs attentes, pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Directeur général, à savoir le travail décent, la façon dont les droits fondamentaux doivent être encouragés, comment protéger les travailleurs contre les maladies professionnelles et les accidents du travail, comment garantir des salaires équitables et comment assurer des filets de sécurité sociale aux plus démunis, surtout en cette époque de mondialisation, de restructuration et de privatisation. Il existe toute une série de personnes qui sont socialement exclues, les femmes, les travailleurs ruraux et migrants, et les travailleurs du secteur informel.

Pour répondre à tous ces défis, nous appuyons à juste titre les conclusions du Conseil d'administration, à savoir, prévoir une augmentation de 5 millions de dollars des Etats-Unis pour répondre aux objectifs fixés. Nous appuyons également la nouvelle dimension des Nations Unies pour ce qui est des barèmes de contributions, et nous espérons que cette assemblée acceptera le budget, dont la nécessité a été soulignée par le Directeur général pour que l'Organisation puisse disposer des outils nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Original anglais: M. LAMBERT (délégué des employeurs, Royaume-Uni) — Permettez-moi de rappeler ce que mon ami Jim Lawson vient de dire, à savoir qu'une organisation qui ne fait pas face aux problèmes auxquels elle se trouve confrontée et qui ne reconnaît pas ses activités essentielles ne survit pas, en tout cas dans le monde des affaires. Notre lutte, notre compromis pour le budget, a été le résultat d'un travail très difficile, mais souvent nécessaire si l'on veut parvenir à une solution ou à une conclusion acceptable. Je suis européen, je suis le représentant des employeurs du Royaume-Uni et je représente le monde des affaires. Je représente aussi les employeurs européens. Je confirme qu'il faut absolument appuyer la position adoptée par le Conseil d'administration en ce qui concerne le budget. Nous avons été ravis de constater que le Directeur général était d'accord avec nous et qu'il a accepté une augmentation du financement pour le Département de l'emploi.

Comme Jim Lawson, du Canada, l'a déclaré, le plus important en fin de compte c'est que des hommes puissent vivre dans la dignité, et le sentiment de la dignité naît du travail. En conséquence, notre préoccupation lorsque nous aborderons le rapport du Directeur général, ce sur quoi il faudra nous concentrer, c'est la façon de créer du travail. Il ne sert à rien de dire simplement que nous souhaitons avoir davantage de travail, il ne sert à rien de prier pour le travail; ce qu'il faut, c'est travailler ensemble, voir et comprendre les raisons pour lesquelles il n'y a pas suffisamment de travail et voir comment ensemble nous pouvons en créer davantage. Nous sommes particulièrement heureux à cet égard de voir qu'un financement supplémentaire est prévu pour le Département de l'emploi.

Un autre point que nous souhaiterions souligner en tant qu'Européens, c'est que nous nous réjouissons des discussions concernant la coopération avec

l'Union européenne. Nous sommes heureux des discussions qui visent à favoriser une plus grande participation pour aider les zones de l'Europe qui ont été défavorisées et qui ont beaucoup souffert ces dernières années. Nous croyons également que le Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est est une priorité pour la région, les éléments clés de la promotion étant la liberté d'association, la liberté syndicale et le développement des organisations d'employeurs et de travailleurs. Permettez-moi de rappeler une nouvelle fois que les employeurs européens appuient sans réserve ce budget. Nous encourageons chacun d'entre vous à faire de même. Je vous remercie.

Original français: M. ATTIGBE (délégué des travailleurs, Bénin) — Je voudrais également intervenir pour apporter mon soutien au budget voté par le Conseil d'administration lors de sa 280^e session en mars dernier.

Comme vous le savez, les défis qui attendent notre Organisation aux cours des prochaines années sont multiples et multiformes. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont été assez explicites sur ce plan. Face aux multiples sollicitations et attentes des Etats confrontés à des difficultés de tous ordres, il est indispensable que les mandants de l'OIT allouent au Bureau les ressources nécessaires pour lui permettre de mener à bien ses activités.

C'est pourquoi, au nom des travailleurs africains, je voudrais demander à notre Conférence d'adopter le budget provisoire voté par le Conseil d'administration lors de sa session précédente. Je vous remercie.

Original anglais: M. OWUOR (délégué des employeurs, Kenya) — Je me joins aux orateurs qui ont manifesté leur soutien à l'adoption du projet de programme et de budget 2002-03, tel qu'il a été proposé par le Conseil d'administration.

L'OIT est confrontée à des problèmes majeurs pour répondre aux demandes de ses Etats Membres. C'est pourquoi nous invitons instamment la Conférence à donner au Directeur général les moyens de mener à bien sa mission. Nous pensons que ces propositions budgétaires représentent le minimum nécessaire pour permettre à l'OIT de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de ses mandants.

L'OIT ne peut pas promouvoir son programme concernant le travail décent dans des pays qui souffrent d'un état d'instabilité et de conflits. L'OIT a lancé différents programmes, comme par exemple le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction à l'intention en particulier de certains pays africains. Quelques-uns de ces pays sont confrontés à de telles difficultés que, quels que soient nos efforts, et même si nous parvenons à résoudre le problème de l'instabilité, il ne nous sera pas possible d'offrir aux populations ce dont elles ont besoin. Plus de 36 millions de personnes dans le monde sont infectées par le VIH/SIDA, dont 23 millions en Afrique subsaharienne. L'OIT a réagi à la pandémie en lançant son programme sur le VIH/SIDA et en publiant son recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA. Elle a besoin du soutien de ses Etats Membres pour pouvoir contribuer à lutter contre ce fléau.

Le processus de mondialisation a durement touché les petites et moyennes entreprises locales par suite de l'importation de produits à bon marché dans les pays en développement. Un nombre croissant de travailleurs doivent se reconverter, ce qui ne fait

qu'aggraver la pauvreté. C'est pourquoi les crédits disponibles au titre du budget de l'OIT devraient être augmentés pour aider à résoudre les problèmes liés au chômage, dans les domaines de la formation, du recyclage, des programmes de travaux publics et du renforcement des systèmes de sécurité sociale. Nous espérons que l'adoption des propositions budgétaires permettra à l'OIT de promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail.

Nous savons également que la promotion des petites et moyennes entreprises est fondamentale pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi nous demandons instamment à la Conférence d'adopter les propositions présentées par le Conseil d'administration.

Original anglais: M. SUZUKI (délégué des employeurs, Japon) — Je vous remercie et voudrais féliciter M^{me} la Présidente pour son élection à la présidence à cette session de la Conférence internationale du Travail.

En tant que vice-président asiatique du groupe des employeurs à cette Conférence, parlant du programme et budget de l'OIT 2002-03, je voudrais rappeler les quatre points suivants:

Tout d'abord, la Commission des finances de cette Conférence doit respecter les conclusions de la dernière session du Conseil d'administration de mars dernier.

Deuxièmement, la priorité des employeurs est la création d'emplois, et il convient de le rappeler lors de ce débat préliminaire.

Troisièmement, nous rappelons que certains membres gouvernementaux avaient des réserves sur la dimension du budget de l'OIT pour 2002-03 étant donné les difficultés financières et d'autres genres de difficultés dans ces pays. Cependant, les employeurs participant étroitement au travail de l'OIT aux niveaux mondial, régional et au niveau des pays ont confiance en la capacité du groupe gouvernemental de la Conférence de parvenir à un accord à l'amiable sur le budget de l'OIT en 2002-03.

Quatrièmement, et c'est sans doute le plus important, je souhaite dire ici en plénière quelle était notre impression, à nous autres employeurs, lors des débats du Conseil d'administration sur le programme et budget au mois de mars dernier. Nous avons eu l'impression qu'il manquait un travail d'équipe entre les différents départements du BIT. C'est dire que la capacité du BIT d'atteindre la plus grande efficacité possible au coût le plus faible possible est tout ce qui importe, et c'est l'esprit qui anime cette Conférence.

M. BLONDEL (porte-parole du groupe des travailleurs du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, France) — Madame la Présidente, permettez-moi, puisque c'est la première fois que j'interviens, de vous présenter mes félicitations pour votre élection et de vous dire tout le plaisir que nous avons à travailler sous l'autorité d'une femme.

Permettez-moi aussi une explication complémentaire sur les interventions qui viennent d'avoir lieu. Il est inhabituel que le groupe des travailleurs, voire le groupe des employeurs, intervienne en séance plénière lorsqu'il s'agit des questions budgétaires de la Conférence.

Si nous le faisons cette fois-ci, c'est un signe d'intérêt, et aussi parce qu'il nous semble qu'il apparaît ou

qu'on laisse entendre qu'il pourrait y avoir quelques difficultés pour adopter, ratifier, confirmer les travaux du Conseil d'administration.

Quels genres de difficultés? Il semblerait en effet que deux problèmes se posent. L'un des problèmes est celui du niveau des contributions et le quotient, ou le quota, affecté à chacun des pays.

Permettez-moi de faire remarquer que nos pratiques datent de 1977. Il a fallu d'ailleurs de très nombreuses années pour que nous adoptions, par projection pure et simple, la répartition faite par l'ONU. Nous avons mis pratiquement trente ans, jusqu'à 1977, pour réussir cet exploit, car c'était la sagesse, nous semble-t-il.

Il semble en effet difficile — et je relisais il y a quelques instants encore le barème des quotes-parts dans le document de l'Assemblée générale des Nations Unies — de déterminer les critères d'appréciation pour définir les contributions des uns et des autres; je me posais la question de savoir ce que nous pourrions définir comme spécificité particulière pour le BIT en dehors du PIB, de la richesse, du revenu par habitant, etc., sans voir quelle était la spécificité que nous pouvions initier et qui serait l'originalité du Bureau. A moins de regarder l'état d'application des normes, à moins d'envisager que ceux qui n'appliqueraient pas les normes et les engagements pris se verraient en quelque sorte taxés pour ce faire? Ce serait une démarche qui serait une démarche punitive, qui ne me semblerait pas très utile. Mais surtout je tiens à rappeler ici publiquement que les normes ne sont pas à vendre. Elles ne sont pas faites pour faire rentrer de l'argent, mais pour toute autre chose. Je considère donc que ce serait dramatique. On ne vend pas l'application des normes, on ne monnaie pas le respect de ses engagements. Restons donc calmes. Initier une répartition différente de celle de l'ONU, c'est ouvrir la boîte de Pandore. Cela nous entraînerait dans des délais sans fin, dans des discussions où chacun, pour des raisons de notoriété, voudrait obtenir Obtenir quoi en définitive? Quel pourrait être le degré de dérogation à ce qui est décidé par l'ONU. Tout se jouerait à la marge, à peu de choses près. Je pense que ce ne serait pas un travail efficace et en tout cas cela ne serait guère probant.

Le projet de budget a fait l'objet d'un travail attentif de la part de la Commission du programme, du budget et de l'administration au Conseil d'administration. Sur notre impulsion, je le revendique, le Directeur général a accepté de présenter un budget dérogeant à la croissance zéro. Nous nous en félicitons. Cela a été le produit de longs et délicats débats, chacun s'accordant à dire qu'il était difficile d'en demander plus et de ne pas donner les moyens.

Le projet présenté conduira par l'effet de change à une légère régression globale en dollars qui touchera l'ensemble des services du Bureau, qu'il faudra gérer avec précaution et économie.

Cependant, je rappelle que le budget est la garantie de l'indépendance de notre Organisation.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe des travailleurs, et reprenant l'ensemble des propos qui ont été tenus par les miens et par Lord Brett, je plaide pour le respect des conclusions de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration. Conclusions qui sont consensuelles, qu'il ne faut pas rompre, qui ont été gagnées par souci d'équilibre et de bonne gestion. Je souhaite,

Madame la Présidente, que le message des travailleurs et des employeurs soit entendu. Je vous remercie de votre attention.

Original espagnol: M. DURLING (*délégué des employeurs, Panama*) — Permettez-moi de faire une brève intervention concernant l'utilisation des fonds de l'Organisation. L'assistance technique prévue au budget à l'intention des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud doit viser à encourager, par tous les moyens possibles, l'application effective de la charte fondamentale des droits syndicaux et des libertés syndicales. Il s'agit de mettre un terme aux systèmes paternalistes et à l'ingérence des gouvernements dans les relations collectives des interlocuteurs sociaux. Il ne suffit pas que nos pays se glorifient d'avoir ratifié les conventions pertinentes. Il est absolument indispensable de simplifier les dispositions de la législation qui empêchent l'application et l'exercice des droits et des libertés syndicales et qui freinent la croissance et le renforcement d'un authentique mouvement syndical des travailleurs. C'est dans le cadre d'une application efficace des normes internationales que l'on a besoin d'une assistance technique pour des systèmes de formation qui encouragent l'esprit d'entreprise, qui renforcent les aptitudes et les compétences en matière de gestion qui sont essentielles pour le développement des micro-entreprises et des PME. L'assistance technique doit encourager les gouvernements à pratiquer une politique de plein emploi et donner à la main-d'œuvre traditionnelle les compétences nécessaires pour adopter des technologies de pointe.

Original anglais: M. BOTHA (*porte-parole du groupe des employeurs du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, Afrique du Sud*) — J'aimerais tout d'abord reprendre à mon compte les félicitations adressées par M. Blondel à l'occasion de l'élection de la Présidente.

Vous avez entendu cet après-midi le représentant des employeurs exprimer les points de vue et les préoccupations des employeurs de toutes les régions. Ces points de vue ont été exprimés lors des débats au sein du Conseil d'administration. Les questions prises en compte par le Bureau lors de l'élaboration du budget sont l'emploi, la création d'emplois, le travail par équipes, l'Europe orientale, la coopération technique

et d'autres sujets. Il ne me reste plus qu'à résumer le point de vue des employeurs.

Le groupe des employeurs soutient sans réserve l'approche de la budgétisation stratégique axée sur des résultats, qui a été la marque distinctive du budget actuel ainsi que du budget à l'examen. La période biennale actuelle a vu le développement de quatre objectifs stratégiques, qui demeurent le programme pour 2002-03. Ce programme, avec ses quatre objectifs, a le soutien des mandants tripartites de l'Organisation internationale du Travail. L'Organisation, en lançant ce programme, a été priée de se restructurer de façon fondamentale; sa direction a de même été priée d'adopter une nouvelle culture, et de mettre au point des stratégies pour assurer que les changements soient durables. Ces développements, à notre sens, sont les prémisses essentielles dans une budgétisation stratégique; le second volet consiste à s'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour exécuter le programme.

Le Conseil d'administration, au mois de mars, comme nous l'avons entendu, a eu un débat très complet au cours duquel les préoccupations des trois groupes, travailleurs, gouvernements et employeurs, ont été attentivement prises en compte par le Directeur général. Il a été convenu de recommander à la présente Conférence un niveau de programme provisoire de 472 488 505 dollars estimés au taux de change de 2000-01 de 1,53 franc suisse pour un dollar américain; le taux de change final et le niveau du budget correspondant en dollars serait déterminé par la Conférence.

Nous continuons à soutenir les quatre piliers du programme exposé, et nous sommes convaincus que le programme correspond aux besoins des mandants et que le montant du budget permettra d'exécuter le programme dans des conditions de qualité. Nous demandons donc aux gouvernements qui discuteront du niveau du budget durant la Conférence de soutenir ce programme, de même que le niveau de budget qui y est relatif. Le groupe des employeurs note que les exigences concernant les contributions seront également discutées par la Commission des finances de la Conférence. L'examen de cette question revient certes à juste titre aux gouvernements, mais nous espérons cependant que le montant complet nécessaire à l'exécution du budget-programme sera voté.

(La séance est levée à 16 h 30.)